



## 23<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DE LA COTE ROANNAISE

29/30 Juin 2018

### REGLEMENT PARTICULIER

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.*

#### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 30 MAI 2018

Ouverture des engagements : 30 Mai 2018

Clôture des engagements 18 JUIN 2018

Parution du road-book : dès ouverture des engagements

**Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 24 Juin et Vendredi 29 Juin (interdites entre 22 h 00 et 8 h 00)**

Vérifications des documents et des voitures : le 29 Juin de 15 h 00 à 20 h 00

le 30 Juin de 7 h 00 à 8 h 00

Lieu : Salle Polyvalente à Renaison

Heure de mise en place du parc de départ : dès les vérifications terminées

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le 29 Juin à 19 h 00 à la salle polyvalente de Renaison

Publication de la liste des autorisés au départ le 30 Juin à 8 h 30 Lieu Salle polyvalente

Publication des heures et ordres de départ le 30 Juin à 8 h 30 Lieu Salle polyvalente

Départ de : Stade de Renaison le 30 Juin à 9 h 30

Arrivée à : Stade de Renaison le 30 Juin à partir de 17 h 16

Publication des résultats du rallye : le 30 Juin au plus tard 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.

Remise des prix le 30 Juin à 19 h 30 SALLE POLYVALENTE à Renaison

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Val d'Allier organise les 30 Juin et 29 Juin , en qualité d'organisateur Administratif, le 23<sup>ème</sup> Rallye Régional de la Côte Roannaise,

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le numéro 10/18 en date du 21/03/2018 et de la FFSA numéro 222 en date du 21/03/2018

#### Comité d'Organisation

Président : Thierry MOULIN

Membres : Mary GOJJAT – Véronique MIVIERE – Sylvie VALCOURT – Marion VALCOURT - Michèle MARTIN – Josette MARTIN

Secrétariat du Rallye, Adresse : 6 Rue de l'Hôtel des Postes – 03200 VICHY

Téléphone : 04 70 98 42 03 (à partir de 15 h 00)

Permanence du Rallye :

jusqu'au 28 Juin :

- 6, Rue de l'Hôtel des Postes – 03200 VICHY – Tél : 04 70 98 42 03 (les après-midi à partir de 15 h 00 )

A partir du 29 Juin :

Salle Polyvalente – 42370RENAISON – Tél : 06 80 88 27 64

#### Organisateur technique

Nom : ECURIE SCRATCH

Adresse : 42370 – RENAISSON

### **1.1P. OFFICIELS**

Commissaires Sportifs : Président : Catherine PASTOREK  
Membres : Josy MARTIN  
Joëlle OLIVIER

Directeur de Course : Gérard MAURIN  
Adjoint Direction de Course : Thierry DUPECHER – Christelle HABOUZIT  
Adjoint délégués ES : Marc HABOUZIT – Pascal LAFOND –

Commissaires Techniques Responsables : André OLIVIER  
Jean Claude DESNOUX  
Commissaires Techniques : Jean Pierre ROLLAND  
Alain VERON

Chargé des relations avec les concurrents: François CHASSAGNOL

Chargé de Presse : Sylvie VALCOURT

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le Rallye Régional de la Côte Roannaise compte pour la Coupe de France des Rallyes coefficient 2  
- le challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne  
- le challenge de l'A.S.A.V.A.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les vérifications administratives auront lieu :  
- vendredi 29 Juin de 15 h 00 à 18 H 45  
- samedi 30 Juin de 7 h 00 à 7 h 45 (à titre exceptionnel et sur demande préalable)

Les vérifications techniques auront lieu :  
- vendredi 29 Juin de 15 h 00 à 20 H 00  
- samedi 30 Juin de 7 h 00 à 8 h 00 (à titre exceptionnel et sur demande préalable)

Les concurrents ne recevront pas de convocation. La liste des engagés pourra être consultée sur le site [www.sportautoauvergne.org](http://www.sportautoauvergne.org) et sur [www.datascratch.com](http://www.datascratch.com)

Vérifications finales : Garage AUBOURDY – POUILLY LES NONAINS  
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

## **ARTICLE 1erP. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au rallye régional de la Côte Roannaise doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **18 Juin MINUIT**

A.S.A. DU VAL D'ALLIER  
6 , rue de l'hôtel des postes  
03200 VICHY

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

**3.1.11P.** Les droits d'engagement sont fixés :  
▪ avec la publicité facultative des organisateurs : **340 €**  
▪ sans la publicité facultative des organisateurs : 680 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Tout engagement reçu non accompagné des frais de participation sera inscrit sur la liste d'attente jusqu'au paiement.

**FORFAIT** : L'organisateur remboursera, avec une déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons majeures, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre (pour le remboursement joindre une enveloppe timbrée avec adresse)

La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve

- 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications

(conformément aux prescriptions générales 2018)

### **3.3P. ORDRE DES DEPARTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

R5 – A7S –GT10 – A7K – A8 - R4 – R3 – N4 – F2/14 - A6K – R2– A7 –N3 – F2/13 - GT9 – A6 – A5K – A5 – R2J - R1 – N2 – F2/12 - N2 Série –N1 – F2/11

Pour le départ de la **2<sup>ème</sup> section**, le départ sera donné dans l'ordre du classement de la **1<sup>ère</sup> E.S.** (hors pénalités)

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance prévu.

### **4.3.2P. Limitation de changements de pièces**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

### **5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme au règlement standard des rallyes 2018

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le Rallye de la côte roannaise représente un parcours de 139.500 Km

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.900 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES Les Gouttes d'Arcon 1/3/5 :6.600 km
- ES St Rirand 2/4/6 : 6.700 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu les : **Dimanche 24 Juin et Vendredi 29 Juin**

**Les reconnaissances sont interdites entre 22 h 00 et 8 h 00.**

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

Les prix suivants seront distribués :

	SCRATCH	GROUPES		CLASSES	1 ou 2	de 3 à 4	de 5 à 8	de 9 à 12	13 ou plus
1er	340 €	150 € si + de 6 partants		1 <sup>er</sup>	170 €	340 €	340 €	340 €	340 €
2 <sup>ème</sup>	260 €	80 € si + de 12 partants		2 <sup>ème</sup>			120 €	120 €	120 €
3 <sup>ème</sup>	170 €	40 € si + 18 partants		3 <sup>ème</sup>			40 €	80 €	90 €
4 <sup>ème</sup>	100 €			4 <sup>ème</sup>				40 €	60 €
				5 <sup>ème</sup>					40 €

Des coupes seront également distribuées.

Les prix sont cumulables

La remise des prix se déroulera le 30 Juin à 19 h 00 Salle Polyvalente à Renaison.

Les chèques seront envoyés individuellement aux récipiendaires dans la semaine qui suivra le rallye..

***La liste des engagés ainsi que les classements peuvent être consultés sur le site [www.sportautoauvergne.org](http://www.sportautoauvergne.org) ou [www.datascratch.com](http://www.datascratch.com)***

Les road-book peuvent être retirés à la Station BP à Renaison